

Anthropologie et pratique professionnelle : un point de vue d'anthropologue de grande entreprise¹

JEAN-PIERRE GARNEAU

ROCHE-PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT

Depuis maintenant plus de deux ans, j'ai le plaisir d'exercer le beau métier d'anthropologue au sein d'une entreprise de services-conseil : le groupe-conseil Roche Ltée. Ce nom est possiblement mal connu, surtout d'un public montréalais, et il vaut de toutes façons la peine de présenter ce type d'entreprise, au sein desquelles, jusqu'à maintenant, sociologues et anthropologues ont très peu oeuvré à titre d'employés réguliers.

Le Groupe-conseil Roche est une entreprise analogue à SNC-Lavalin, dont le nom vous est sûrement familier. Comme cette entreprise, Roche a été à ses débuts (dans les années 1960) une compagnie d'ingénieurs qui, au fil des années, a diversifié ses activités. Elle compte aujourd'hui une dizaine de divisions et de filiales où les travaux de génie occupent toujours une place centrale, mais où on exerce aussi des activités très variées : analyse de problématiques environnementales, décontamination de sols pollués, développement de systèmes informatiques, évaluation foncière, et j'en passe. La compagnie rassemble plus de 500 employés, et il y a peu de catégories professionnelles qui n'y soient pas représentées quelque part. La division où je travaille s'appelle, un peu pompeusement mais pas malhonnêtement, «Roche / Planification et Développement». C'est la division, pourrait-on dire, chargée de l'ensemble des services à caractère social. On y trouve des urbanistes, des géographes, des architectes «classiques», des architectes du paysage, des économistes, des cartographes, des analystes financiers, et depuis maintenant presque trois ans, des anthropologues.

Deux choses caractérisent ce type d'entreprise. Tout d'abord, sauf très rare exception, elle ne produit rien pour elle-mêmes. Elle vendent des compétences professionnelles à des clients qui en manifestent le besoin. En deuxième lieu, elle ont des objectifs de rentabilité ; leurs activités doivent générer des profits.

Cela situe tout de suite le milieu dans lequel évoluent les anthropologues au service de Roche (nous sommes actuellement 4). L'entreprise a retenu nos services parce

qu'elle croit qu'ils pourront être utiles à des clients externes. Elle croit aussi que les services que nous pouvons rendre seront monnayables et généreront des profits pour ses actionnaires.

Dans le contexte québécois, les anthropologues de pratique privée ont généralement oeuvré soit de manière entièrement autonome, soit dans de petites entreprises aux activités strictement axées sur l'anthropologie. Qu'une entreprise de la taille de Roche retienne en permanence une équipe d'anthropologues, même de petite taille, est actuellement une curiosité. Je crois que ça ne durera pas, et que pour peu que nous sachions comment nous y prendre (je pense collectivement, et inclus nos collègues sociologues), nous avons un avenir dans ce type d'organisation. Jusqu'à un certain point, la question est de savoir ce que les gens d'affaires de chez Roche avaient en tête en nous engageant, et que nous n'avions pas compris nous-mêmes.

Il y a beaucoup de choses intéressantes dont nous n'avons pas le temps de discuter ici. Notamment, l'obligation de rentabilité oblige à produire vite et bien, ce qui a des conséquences méthodologiques importantes dans notre travail quotidien. De même, être au service d'un client pose des questions éthiques qui peuvent sûrement stimuler une bonne discussion (notre fréquentation régulière d'anthropologues académiques, qui s'imaginent parfois ne travailler pour personne d'autre que pour la science, ne nous laisse aucun doute là-dessus). Pour l'instant, nous centrerons notre réflexion sur l'avenir que ce genre d'entreprise présente pour nos deux professions.

Deux tendances lourdes favorisent notre implication dans ce type d'entreprise. D'une part, nos gouvernements ne cessent de seriner que la lourdeur de la dette nationale va obliger un «dégraissage» de la fonction publique. Pour passer des paroles aux actes dans un tel domaine, il faut beaucoup de volonté politique et être poussé par une nécessité vraiment incontournable, de telle sorte que cela ne se fait ni vite, ni facilement. Toutefois, la tendance à long terme est claire. L'appareil gouvernemental assumera de moins en moins

de tâches de planification, dans le domaine social comme dans les autres. Comme les besoins de planification, eux, ne diminueront pas, on peut prévoir qu'une part de plus en plus grande de la réalisation des études et des prospectives sera confiée, à la pièce, à des entreprises externes qui offriront des services spécialisés.

En deuxième lieu, la sensibilisation toujours plus grande aux impacts environnementaux en général commence à se faire sentir, non seulement dans la conscience du grand public, mais aussi dans les législations qui encadrent la réalisation des projets importants. C'est le cas partout dans le monde dit «développé», et même ailleurs. Les études que notre entreprise et ses anthropologues réalisent dans des pays asiatiques, africains et sud-américains, dans le cadre de projets au financement desquels des organismes comme l'ACDI participent souvent, répondent à des standards qu'imposent ces organismes et qui contribuent beaucoup à notre présence. La tendance est la même chez nous. Mentionnons notamment que l'adoption récente de la loi 61 par le gouvernement québécois impose aux promoteurs de grands projets des obligations plus sévères qu'autrefois en termes de prévisions des impacts environnementaux.

Nous avons déjà un exemple de l'effet de telles législations sur le «marché» de nos deux professions. Les dispositions afférentes à la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, qui obligent les promoteurs minier, hydroélectrique et autres, à prévoir dans le détail les impacts de leurs projets en milieu nordique, ne sont certainement pas sans rapport avec la présence d'un anthropologue comme moi dans une entreprise comme Roche. Que des obligations légales d'une même sévérité soient appliquées à tout projet de développement important n'importe où au Québec, ce qui paraît être la conséquence inéluctable de l'évolution observée actuellement, et nous seront en présence d'un contexte très favorable à la pratique professionnelle de la sociologie et de l'anthropologie. Encore faudrait-il que, comme c'est trop souvent notre habitude, nous ne soyons pas les derniers à nous en apercevoir. J'y reviendrai.

On observe parallèlement une évolution qualitative de la définition de ce que sont les impacts à prévoir. Les impacts économiques, sociaux et culturels, depuis une dizaine d'années, étaient englobés plus ou moins distinctement sous le parapluie des impacts environnementaux, ce qui inclut tout ce qui concerne la qualité de l'eau, de l'air et du sol, la santé du gibier et du poisson, etc. Les humains venaient souvent par-dessus le marché. Fréquemment, dans un contexte aussi englobant, la direction des études a été confiée à des biologistes ou des ingénieurs, certes bien intentionnés et compétents dans le domaine de leur spécialité, mais d'une sensibilité parfois inadéquate envers l'aspect sociologique des problèmes, et surtout mal armés, méthodologiquement et théoriquement, pour comprendre les problèmes sociaux et proposer des mesures adéquates. C'est visiblement en train de changer. Les impacts sociaux sortent de plus en plus de l'orbite des impacts sur le milieu biologique, ce qui, encore une fois, est très bon pour nous... si nous avons l'intelligence de le comprendre et d'être là pour prendre le train quand il passe².

Nous vivons donc, je crois, une époque qui nous offre des perspectives favorables d'un point de vue professionnel. Qu'attendons-nous pour en profiter? Comme il est arrivé souvent dans le passé, nous sommes, nous-mêmes, nos pires ennemis. Nous concevons trop souvent la pratique de nos disciplines dans un cadre purement académique, désincarné, qui tend à considérer que c'est garder les mains propres que de recevoir la subvention d'un organisme gouvernemental mais que c'est les salir que de travailler à salaire. Nos scrupules moraux nous honorent, mais ne doivent pas nous empêcher de faire ce qui est juste³. Ce qui est juste, c'est d'occuper un champ dans lequel nous sommes plus compétents que quiconque. C'est le meilleur service que nous puissions rendre à la société comme à nous-même.

La formation de nos étudiants — c'est le thème de ce colloque, et c'est le temps d'y venir — doit aussi s'ajuster à un marché du travail extra-universitaire. Certains de nos départements de sociologie et d'anthropologie semblent planifier leurs programmes et leurs pratiques comme s'il s'agissait de reproduire les rangs de leur équipe professorale. On croit avoir fait son devoir envers la société quand un éminent collègue reçoit les honneurs d'une entrevue au «Point», ou chez Mme Bombardier ou, ô miracle, remplit quelques colonnes du «Devoir». Voilà la preuve que nous sommes utiles, et bien considérés en haut lieu!

Je me réjouis aussi de tels succès médiatiques, mais cela n'est pas suffisant. Il est impensable que tous les maîtres et docteurs en sociologie et en anthropologie se dénichent un poste de professeur à l'Université. La plus élémentaire honnêteté commande que l'institution académique pense que ses diplômés pourraient être appelés à un autre avenir, se donne les moyens de savoir ce qui se passe à l'extérieur, et s'y prépare convenablement. Quels seront les dossiers chauds dans deux ou trois ans? Quelles sont les compétences qui seront, dans un avenir prévisible, à l'ordre du jour, et qui maximiseront les chances de nos futurs diplômés de vivre de leur profession? Voilà ce qu'il faut pouvoir dire à ces jeunes gens qui entrent aux 2e et au 3e cycles, et qui ont le droit d'aspirer à autre chose qu'au bien-être social. Ne pas penser de cette façon, c'est mal servir la société, mal servir l'étudiant. A la limite, c'est une escroquerie.

J'emploie en guise de conclusion ce mot honni qui résume tout mon discours. Il est plus que temps que nous ayons, nous aussi, le sens des affaires. ■

¹ Cette courte allocution a été improvisée à pied levé, la personne dont la participation avait été prévue n'ayant pu se présenter. Je ne dispose donc pas de notes manuscrites, et doit me fier à ma seule mémoire pour en reconstituer le contenu. C'est dire qu'il ne s'agit pas ici d'une transcription verbatim. J'espère seulement, faute de ne pouvoir pleinement respecter la lettre du discours, n'en pas trahir l'esprit.

Par ailleurs, le contenu de l'allocution était intentionnellement provocateur et avait un peu l'allure d'un manifeste. C'est du moins comme cela, me semble-t-il, qu'il a été reçu. Nous ne corrigeons ni l'intention, ni le ton. Puisque le contenu est polémique et n'engage que nous, nous maintenons l'usage de la première personne du singulier, et réservons le «nous» aux énoncés qui concernent l'ensemble des praticiens de nos deux professions.

² Je me permets souvent d'exprimer ce phénomène sous une forme humoristique. Quand les décideurs ont compris que c'étaient les citoyens de Senneterre, et non les brochets du lac Parent, qui s'opposaient à ce que l'on détruise chez eux les BPC de St-Basile-le-Grand; quand ils ont compris qu'il était au moins aussi pertinent de comprendre ce qui se passe dans la tête des gens que sous les écailles des poissons, notre avenir professionnel a fait un grand pas en avant!

³ Le mot est joli et j'aimerais qu'il soit de moi, mais tel n'est pas le cas. Je l'emprunte à Salvor Hardin, personnage créé par Isaac Asimov, dans sa série «Fondation».

Le Département d'anthropologie de l'Université Laval

Fondé en 1970, il est le plus important département au Canada dans le domaine de l'anthropologie sociale et culturelle

Le corps professoral est actuellement de vingt et un professeurs et professeures

Les programmes offerts sont le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure ou mineure, le certificat en études autochtones, la maîtrise (M.A.) avec stage (type A) et la maîtrise avec mémoire (type B) et le doctorat (Ph.D.)

Les principaux axes privilégiés sur le plan de l'enseignement et de la recherche sont: les clivages sociaux et ethniques, le développement, les représentations symboliques et les rapports de genre

L'arrimage avec le marché du travail est assuré, entre autres, par neuf crédits de formation pratique en deuxième année du baccalauréat

En 1992-1993, près de 200 000\$ ont été octroyés à nos étudiantes et étudiants sous forme de contrats d'auxiliaires de recherche et d'enseignement, de professionnels de recherche et de Fonds de soutien à la maîtrise et au doctorat

Depuis 1970, plus de 170 mémoires de maîtrise et 40 thèses de doctorat ont été produits